

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 13 décembre 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
CORBILLON Christine	à ROCHAS Philippe
GAUTHERON Xavier	à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine	à Yohan GAILLARD
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith
REBILLARD Michèle	à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaire de séance

PENEAU Sylvie

**Convocation adressée le 7 décembre 2022, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 14 décembre 2022, article L.2121.25 CGCT**

### **22SE1312-14| Concession de mise à disposition, pose, maintenance et entretien de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport sur le principe de la gestion déléguée présenté et annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le mode de gestion du service relatif à la mise à disposition, la pose, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire,

Considérant que les prestations attendues du concessionnaire sont décrites dans le rapport présenté,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 6 décembre 2022,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Se prononce favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service pour la mise à disposition, la pose, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à accomplir et à signer tous les actes nécessaires à la préparation et à la passation de la procédure, et notamment de recourir le cas échéant à la négociation pour ladite concession.**

VOTE	
En exercice	32
Présents	23
Pouvoirs	8
Pris part au vote	31
POUR	30
CONTRE	1 (D. LIZE)
ABSTENTION	0
TOTAL	30

**Délibération adoptée à la majorité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS DE CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a river.